

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Nomination de M. Stéphane Massicotte à titre de directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vaudreuil-Dorion, le 3 décembre 2024 – Le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion est heureux d’annoncer la nomination de M. Stéphane Massicotte au poste de directeur du Service de sécurité incendie. M. Massicotte assumait les fonctions de directeur par intérim depuis le départ à la retraite de M. Terry Rousseau en octobre dernier. Il occupe officiellement ce poste à compter d’aujourd’hui.

Au service de la Ville de Vaudreuil-Dorion depuis 2014, il a assuré le rôle de capitaine aux opérations avant d’être promu chef de division – Opérations en 2016. Auparavant, M. Massicotte était à l’emploi du Service de sécurité incendie de Coteau-du-Lac, où il a été successivement directeur adjoint (1996 à 2001), puis directeur du service (2001 à 2014). Pompier depuis 1992, M. Massicotte cumule 32 années d’expérience dans le domaine de la sécurité incendie.

« M. Stéphane Massicotte se distingue par son leadership et ses solides compétences en gestion. Durant son mandat intérimaire en tant que directeur du Service de sécurité incendie, il s’est investi avec détermination et efficacité pour assurer le succès de l’organisation », a déclaré M. Olivier Van Neste, directeur général.

M. Massicotte est à la tête d’un service de 68 employés composé de personnel cadre et administratif, de pompiers, de techniciens en prévention des incendies et de brigadiers scolaires. Le Service de sécurité incendie assure la protection des personnes et des biens sur l’ensemble du territoire de Vaudreuil-Dorion, et ce, par une garde 24 heures sur 24, 365 jours par année aux casernes Forbes et de Lotbinière. Il gère les programmes et les services liés au combat des incendies, développe et met en œuvre des programmes de prévention et intervient lors de situations d’urgence. Il répond à des appels couvrant différents secteurs : incendies, accidents routiers, déversements de matières dangereuses et activités nautiques en plus d’assurer le service de premiers répondants. Enfin, il assume par ententes intermunicipales le service de protection incendie des municipalités de Pointe-des-Cascades, de L’Île-Cadieux et de Vaudreuil-sur-le-Lac.